



Commune les Bouchoux

**Conseil Municipal du 18 janvier 2018**  
**Compte rendu**

Présents : Patrick ABRAHAM, Emilie BLANC, Freddy CATTANI, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean-Marc DELBOS, Sylvain DIONNET, Jérôme GRENARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusée : Alexandra DEPRAZ avec pouvoir à Jérôme GRENARD

Secrétaire de séance : Emilie BLANC

Ouverture de séance à 20h05

**Approbation du Procès-Verbal du 15 décembre 2017**

P. Abraham remarque qu'il y a une erreur dans le compte-rendu. Il y a eu 100 brioches vendues aux Bouchoux pour 506 € et il a été vendu 3390 brioches sur le secteur.

Puis que dans le procès-verbal il est noté qu'il y a eu 10 candidats à l'appel d'offre alors que c'était 10 demandes de dossiers.

B. Hansberger précise qu'il y avait un bénéficiaire du portage des repas aux Bouchoux jusqu'au mois de décembre.

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2017 est approuvé, avec les modifications apportées ci-dessus à l'unanimité des présents et pouvoir.

Arrivée de Jacques COLIN à 20h15

**1- DETR 2018**

Le maire remarque le travail (quantitatif et qualitatif) fait par les membres de la commission bâtiment sur ce projet. P. Abraham retrace la chronologie de ce dossier en insistant sur la nécessité de faire appel à des professionnels pour l'assistance à maîtrise d'œuvre et sur la volonté d'aller vite pour respecter les délais liés à l'utilisation de la salle.

Le dossier DETR doit être déposé avant le 19 janvier et pour cela la commission bâtiment a demandé des devis à différentes entreprises (malgré le fait que la maîtrise d'œuvre sera retravaillée par les architectes qui seront mandatés)

S. Dionnet présente le dossier de demande de subventions et précise que 2 dossiers peuvent être déposés : une demande de DETR au titre de la réhabilitation, rénovation et mise aux normes de bâtiments communaux et une demande de DETR au titre du FSIPL, selon les plans de financement suivants :

1) DETR	dépenses travaux	447 858,85 € HT
	Recettes DETR	179 143,53 € HT
	ESTJ	8 501,00 € HT
	Autofinancement	260 214,31 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et pouvoir le conseil municipal adopte le projet de travaux, approuve le plan de financement, sollicite de l'Etat, l'attribution d'une aide au titre de la DETR pour ces travaux, s'engage à financer le solde de la dépense par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune, s'engage dans le cas où la subvention ne serait pas à la hauteur du montant sollicité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la DETR

2 ) DETR / FSIPL	Dépenses Travaux	115 788,53 € HT
	Recette FSIPL	92 630.82 €.HT
	Autofinancement	23 157.71 €.HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et pouvoir le conseil municipal adopte le projet de travaux, approuve le plan de financement, sollicite de l'Etat, l'attribution d'une aide au titre de la DETR pour ces travaux, s'engage à financer le solde de la dépense par inscription des crédits nécessaires au budget de la commune, s'engage dans le cas où la subvention ne serait pas à la hauteur du montant sollicité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la DETR/FSIPL. Le maire fait remarquer qu'il s'agit de dossiers de demande de subvention et que les commissions bâtiment et finances seront vigilantes à ce que le budget de la commune puisse supporter les dépenses.

### 2 – Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Les budgets n'étant pas voté avant 15 avril dernier délai, il convient de prévoir les éventuelles dépenses d'investissement. Pour cela, le conseil peut autoriser des mandaterments et liquidations de dépenses à hauteur du ¼ des dépenses d'investissement inscrites au budget précédent. Cette somme était de 46 215 € ce qui autorise l'inscription d'une somme de 11 553,75 € aux chapitres 20 et 21. Après délibération, le conseil autorise le maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement selon les montants indiqués ci-dessus.

### 3 – Appel d'offres : attribution maîtrise d'œuvre « Réhabilitation d'un bâtiment communal »

Le maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé dans le cadre d'une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des travaux envisagés sur le bâtiment communal de Très la Ville.

Sous réserve de contestation, la commission d'appel d'offres propose de retenir la candidature de l'équipe proposée par l'Atelier des Montaines de Rogna (Elie Bouche, Bureau d'étude BETEC, Economistes du bâtiment Alain Waille et Margot Henrotte, bureau d'études fluides Lazzarotto) pour la somme de 50 600€ HT (60 720 € TTC).

Après délibération, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité des présents et pouvoir.

### 4 – Budget Lotissement : décision modificative n°2 sur budget 2017

Afin de régulariser les écritures de stocks, la décision modificative suivante est nécessaire :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
		3355 (040) : travaux	-15 927 ,93
		3355 ( 040) : Terrains aménagés	15 927 ,93
			0,00

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
7133(042) : variation des en-cours de pro	-15 927 ,93		
71355(042) : variation des stocks de ter	15 927 ,93		
			0,00

<b>Total dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Après délibération, cette décision modificative est adoptée à l'unanimité des présents et pouvoir.

## **5- Syndicats : délégations**

J. Grenard explique qu'il a du mal à être très présent au syndicat des eaux et s'interroge sur sa délégation, surtout actuellement où il y a des projets importants en cours (forages etc). Il demande aux conseillers de réfléchir si un(e) accepterait de le remplacer.

Par ailleurs, les comptes rendus des différents syndicats seront envoyés à tous les conseillers.

## **6 – Mise en place du RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel**

En 2014, de nouveaux décrets ont instauré la mise en place du RIFSEEP qui inclue les indemnités dans le salaire des agents des collectivités territoriales. Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Il convient de choisir les montants annuels minimum et maximum correspondant aux emplois attachés à la commune (adjoints administratifs et adjoints techniques territoriaux)

Après délibération, le conseil accepte l'instauration du régime RIFSEEP à l'unanimité des présents et pouvoirs et accepte les montants minimum de 5670€ pour les agents de catégorie C, groupe 1, et de 5400 € pour les agents de catégorie C, groupe 2 et les montants maximum 11 340€ pour les agents de catégorie C, groupe 1, et de 10 800 € pour les agents de catégorie C, groupe 2

## **7 – Renouvellement de ligne de trésorerie AN 95066**

La commune a souscrit une ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 € auprès de la Caisse d'Épargne qui arrive à échéance au 31/01/2018. Cette ligne peut être reconduite pour une durée de 1 an au taux T4M + marge de 1%, avec des frais de dossier à 0,20%

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil accepte la reconduction de cette ligne de trésorerie, autorise le maire, et en cas d'empêchement du maire, les adjoints dans l'ordre du tableau, à signer le contrat avec la Caisse d'Épargne.

## **8 – SIDEC : numérisation, indexation et intégration des registres d'Etat Civil**

Aux Bouchoux, de 1793 à 2012, il y a eu 10 369 actes d'état civil réalisés qui sont conservés dans des registres anciens et fragiles qui devraient être restaurés. Un acte ancien ne peut pas être photocopié et la secrétaire est obligée de les retaper. Le SIDEC a fait un marché et a retenu NUMERIS pour proposer aux communes de numériser les actes d'état civil. Pour Les Bouchoux, cela coûterait 4147,60 € (0,40 €/acte) pour tous les actes, plus 230 d'intégration au SIDEC et 420 € pour l'intégration sur SIAM (logiciel Cosoluce) soit un total de 4797,60€.

Après discussion, les élus choisissent d'attendre la commission finances et le prochain budget avant de se décider.

## **9 – Assainissement**

La commission a travaillé avec la Coordination Eau Bien commun qui propose l'aide et l'accompagnement du conseil pendant 6 mois pour le travail sur le cycle de l'eau et le volet assainissement. Grâce à leur bureau d'étude, CEB mettrait à disposition 2 ingénieurs et assurerait un volet animation/communication pour un coût final de 6000 € pour la commune. (Budget total 30 000€ Financement EBC AURA sur fonds Erasmus : 24 000 €)

Après discussion, le conseil est favorable à cette proposition mais ne délibèrera qu'au prochain conseil.

## 10 – Préparation des budgets 2018

Le maire demande aux commissions de donner leurs propositions chiffrées d'investissement et de fonctionnement pour le prochain conseil.

### Questions diverses :

- SMAAHJ : portage des repas : B. Hansberger fait un compte rendu du dernier conseil syndical du SMAAHJ. Le SMAAHJ a arrêté le portage pour incapacité financière de le poursuivre à charge de chaque commune de trouver une solution. Mais mardi dernier, à ce conseil syndical, il y eu une intervention de La Poste qui a passé un accord national avec le groupe ELIOR spécialisée dans la réalisation de repas (par cuisines centrales) et qui propose la livraison par le facteur. La Poste-ELIOR facturerait globalement au SMAAHJ qui répercuterait aux communes en fonction du nombre de personnes (9,70 €/ repas livré)

Le SMAAHJ demande que les communes lui communiquent le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées.

Dossier à suivre par le CCAS.

### - Rendu de la rencontre du 17 janvier avec le DASEN

L'école des Moussières a une menace de fermeture d'une classe. Une délégation des communes de La Pesse, Les Moussières, Bellecombe, Septmoncel-Les Molunes et les Bouchoux accompagnées des présidents des 2 SIVOS a été reçue par le DASEN pour en parler et pour montrer que les communes sont prêtes à travailler ensemble. Une réunion publique sur le sujet des écoles est programmée aux Dolines le 25 janvier à 20 h 00.

### Informations diverses :

- J .Grenard dit qu'à la cérémonie des vœux du canton, le Président du Conseil départemental a dit qu'aucune route départementale ne serait remise aux communes. J .Grenard lui a présenté rapidement ce dossier.

- Le SMAAHJ recherche du personnel pour le cantou des Bouchoux.

- Résultat d'exploitation parcelle du Roselois : Dépense 4940 € HT Recettes 7625 € HT soit un excédent de 2685.81 € HT

- Labellisation préfectorale de l'exposition du centenaire 1914/1918 organisé par le comité des fêtes

- Recensement populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 325 habitants

- Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité par l'INSEE du 15/01/2018 au 06/02/2018 : les personnes sollicitées seront contactées directement.

Prochaine réunion le 23 février 2018 à 20h00

La séance est close à 23h40.

I.HEURTIER

